

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Mai 2017

Commune de  
PAULHAN

N° 2017/05/11

Date de la convocation	11 / 05 / 2017
	<b>Votes : 22</b>
Présents : 21	Pour : 22
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 1	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le dix huit Mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. AMMARI Hanane, BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mr BONSIGNORI Vincent à Mr VALERO Claude

**Objet** : Programmation de travaux éclairage public de l'année 2017

Il est exposé à l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à Hérault Energies, d'inscrire au programme d'éclairage public 2017, les travaux suivants :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170518-2017-05-11-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2017  
Date de réception préfecture : 23/05/2017

- 1- programme de travaux économie d'énergie – BF – sécurisation des armoires et horloges astros
  - o EP Lotissement d'Abaoussier, résidence Sus Castels et rue Ravin
  - o EP2 Lotissements les Oliviers
  - o EP3 Rue Des Pins
  - o EP4 Lotissement Poncé et Rue des Gabels
- 2 – Programme de travaux annuels EP (autres)
  - o EP7 remplacement lanternes vétustes et tubes fluo

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à 83 537.55€ HT

- o 49 959.82€ à la charge d'Hérault Energies
- o 33 577.73€ à la charge de la Commune

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energies par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la Commune versera à Hérault Energies, et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- D'approuver la programmation des travaux présentés par Hérault Energies
- De fixer la participation de la Commune sous la forme d'un fonds de concours, à 33 577.73€ , montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour,
- De s'engager à inscrire au budget les crédits au règlement de la dépense.
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire  
C. VALERO

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170518-2017-05-11-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2017  
Date de réception préfecture : 23/05/2017